



AVIS PUBLIC – ENTRÉE EN VIGUEUR

AVIS PUBLIC est donné que le conseil municipal a adopté lors de sa séance ordinaire du 9 mai 2023, le règlement suivant :

RÈGLEMENT D'EMPRUNT 777

Ce règlement décrète un emprunt de 1 250 000 \$ en prévision de l'acquisition d'immeubles assujettis au droit de préemption.

Le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation a approuvé ce règlement le **29 mai 2023**. Conséquemment, il entre en vigueur à cette date.

Une copie du règlement est disponible à la mairie située au 2579, rue de l'Église, à Val-David, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures de bureau, ainsi que sur le site web de la Municipalité à l'adresse <http://www.valdavid.com/publications/>.

Ce règlement entre en vigueur en date du présent avis.

DONNÉ À VAL-DAVID, le 12 juin 2023

(Signé Carl Lebel)

Carl Lebel
Greffier-trésorier adjoint